

Je dois encore une fois leur faire remarquer que ce n'est pas le cas. C'est vrai qu'il permet de réaliser certaines économies, mais le bill a pour but, je l'ai déjà dit bien souvent et je m'excuse d'avoir à le répéter de nouveau pour ces deux députés, le Bill C-131, auquel les conservateurs veulent apporter un amendement qui le modifierait complètement par rapport à son but initial, vise essentiellement à diminuer de moitié le taux d'inflation au cours des deux prochaines années.

[Français]

Quand nous avons voulu, en 1975, contrôler le taux de l'inflation, nous avons adopté, à ce moment-là, une mesure draconienne, très difficile pour tout pays, à savoir le contrôle des prix et des salaires par la Commission anti-inflation. Tout le monde s'en souviendra; le programme dura trois ans. Qu'est-ce qui est arrivé à la fin? Bien sûr pendant les premières années où le programme a été appliqué, tout s'est très bien passé, mais immédiatement à la levée des contrôles, nous avons vécu malheureusement—je ne me souviens plus des détails des chiffres—une flambée de prix et de salaires inflationnistes. C'est ce que nous voulons éviter. Il faut que je dise au député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) que je suis obligée, malheureusement, de refuser complètement son amendement, et je vais le lui expliquer de la façon suivante. Nous demandons à tous les Canadiens qui relèvent directement d'un programme de la juridiction fédérale de participer au programme des 6 et 5 p. 100, c'est-à-dire de réduire leurs propres expectatives, tous les Canadiens qui ne sont pas dans le besoin, et je le répète. Nous avons des projets de loi l'exigeant, et ce n'est plus un projet de loi, c'est une loi, de tous les députés et ministres, qui est faite depuis, si ma mémoire est bonne, le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Nous le demandons à beaucoup d'autres joueurs fédéraux, entre autres aux mères de famille, aux personnes âgées qui ne sont pas dans le besoin, à tous les contribuables par le truchement des impôts par exemple. Les exemptions d'impôt personnelles de base seront l'an prochain augmentées de 6 et de 5 p. 100 seulement. Elles seront augmentées, mais seulement de 6 et de 5 p. 100. Pourquoi faisons-nous cela? Nous faisons cela pour que d'une manière définitive, je pense que c'est là le mot clef qui fait que je m'oppose à l'amendement proposé par le député de Okanagan-Nord, nous prenions le taureau de l'inflation par les cornes et réduisions les taux d'inflation de moitié. C'est clair que chaque Canadien doit être mobilisé dans une campagne nationale. On ne peut pas faire cela seul! On ne peut pas demander à un seul groupe de la société de réduire ses dépenses et expectatives à 6 p. 100. On ne peut pas faire cela! Il faut que tout le monde se groupe, donne un coup de main et soit solidaire d'un programme qui partage la responsabilité et l'effort en vue d'assainir notre économie. J'ai vu les socialistes rire souvent en comité quand j'ai utilisé l'expression d'une mobilisation des Canadiens. Pourtant, il n'y a pas matière à rire, parce que c'est vraiment là l'élément psychologique bien important que l'on retrouve dans le contrôle d'une économie en bonne santé. Et il est difficile à créer cet élément psychologique à moins de réussir à mobiliser une population tout entière.

Je voudrais répéter au député d'Okanagan-Nord qu'il sera certainement d'accord avec moi qu'au mois de mai ou même à la mi-juin ou même le 20 juin, le 22 juin, quelques jours avant la présentation du budget de notre collègue, le ministre des Finances, à la fin du mois de juin, personne au Canada n'avait

entendu parler de l'expression 6-5. Personne ne savait ce que cela voulait dire. Nous avons lancé cette idée de réduire le taux de l'inflation qui devait être de 12 p. 100 l'an prochain et de 10 p. 100 l'année suivante, de moitié, à 6 et 5 p. 100. Nous avons décidé de le faire par une campagne orchestrée de tous les Canadiens et avec tous les outils de juridiction fédérale. Par exemple, nous avons décidé de contrôler à 6 et 5 p. 100 tous les prix réglementés par voie fédérale. Je pense par exemple au téléphone ou au câble. Les services ont été annoncés à des prix réduits de 6 p. 100.

[Traduction]

**Le vice-président:** Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) fait un rappel au Règlement.

**M. Riis:** Avec tout le respect que je lui dois, madame le ministre accepterait-elle que je lui pose une question? Je voudrais simplement obtenir une précision.

[Français]

**Le président suppléant (M. Blaker):** Est-ce que l'honorable ministre veut répondre à une question?

**Mme Bégin:** A la fin de mon discours, je le ferai avec plaisir, monsieur le Président, s'il reste du temps. Je disais donc que nous avons décidé de réduire aussi dans leurs augmentations les prix qui tombent sous la réglementation fédérale. Nous le faisons pour que tout concorde à faire baisser le taux de l'inflation. Et ce matin, en se réveillant, au moment des nouvelles, tout le monde a entendu dire que le taux de l'inflation, pour la première fois, n'est plus que d'un seul chiffre. Nous avons eu même le mois dernier, le 18 novembre, quand je parlais à la Chambre, un taux d'inflation de 10 p. 100. Il est déjà réduit à un seul chiffre. Alors nous pensons approcher pour la fin de 1983 le chiffre magique, si j'ose dire, de 6 p. 100 que nous nous sommes fixé. Donc, l'amendement proposé aujourd'hui dirait aux Canadiens: Ne vous en faites pas. Je parle évidemment des Canadiens à la retraite qui n'ont pas besoin du supplément. Ne vous en faites pas! On va réduire à 6 p. 100 votre augmentation. Vous pensiez avoir une augmentation plus élevée, elle ne sera que de 6 p. 100. L'année suivante, vous n'aurez qu'une augmentation de 5 p. 100. Mais c'est de l'argent déposé à la banque. Si le taux de l'inflation continuait à monter, vous recevriez à la fin de ces deux années, ou en janvier 1985, tout ce qu'on vous avait enlevé durant les années 1984 et 1983. Tout le surplus de l'indexation, on le mettrait en banque pour vous, quand tout cela serait fini—ces folies du gouvernement-là—on vous redonnerait l'argent. C'est complètement invraisemblable de penser comme cela! C'est même pas mal fou! Parce que d'abord, cela n'aidera personne! Parce que le député semble authentiquement intéressé aux gens à faible revenu. Ces derniers sont entièrement protégés dans notre projet de loi, parce qu'ils recevront la pleine indexation pour la valeur de la pension et du supplément de la pension. Ensuite, il y a ceux qui sont dans ce qu'on appelle la zone grise et qui ne sont pas riches. De quoi vont-ils bénéficier le plus? Ils vont bénéficier le plus d'un taux d'inflation ramené sous contrôle, parce que cela veut dire que la valeur de leur dollar sera sauvegardée. Cela veut dire également qu'ils en auront plus pour la valeur de leur dollar. Alors déjà, l'inflation étant diminuée ce mois-ci à 9 et quelque chose p. 100, les gens ne vont perdre que 3 et quelque